



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mai 2013
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Troisième session

Cambridge (Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord)

24-26 juillet 2013

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

Élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale

Élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale son rapport sur l'élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale, disponible (en langue originale uniquement) sur le site Web du Comité d'experts (http://ggim.un.org/ggim_committee.html). Le Comité d'experts est invité à prendre note de ce rapport et à indiquer s'il estime qu'une telle déclaration de principes serait utile à la communauté mondiale. Il est également invité à envisager la création d'un groupe de travail qui serait chargé d'élaborer des définitions applicables à l'échelle mondiale ainsi que la déclaration de principes commune.

Résumé du rapport

À sa deuxième session, tenue en août 2012, le Comité d'experts a examiné la proposition qui lui a été faite de rédiger une déclaration de déontologie à l'usage de la communauté mondiale de l'information géospatiale (voir E/C.20/2012/6). Dans sa décision 2/104, le Comité d'experts a noté que la formule « déclaration de déontologie » pourrait s'avérer excessive, suggéré d'employer la formule « déclaration de principes commune » à la place et prié le Secrétariat de poursuivre ses consultations et de lui faire rapport à ce sujet.

* E/C.20/2013/1.



Le rapport passe en revue la question et souligne la nécessité d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale à l'usage de la communauté mondiale, tenant compte des débats menés à l'échelle nationale et internationale, y compris d'une résolution adoptée à la dix-neuvième Conférence cartographie régionale des Nations Unies, tenue à Bangkok du 29 octobre au 1^{er} novembre 2012, dans laquelle il a été demandé au Comité d'experts de promulguer une déclaration de principes déontologiques à l'usage de la communauté mondiale de l'information géospatiale (voir E/CONF.102/8). Il recense les questions qui devront être abordées, comme la nécessité d'établir des définitions convenues de ce qui constitue un spécialiste de l'information géospatiale et/ou une organisation géospatiale, et la qualité des données géospatiales auxquelles s'appliquent les principes. Il examine également la situation actuelle dans le domaine géospatial, au regard des questions et difficultés justifiant la nécessité d'une déclaration de principes commune, et propose des idées directrices à prendre en compte dans le débat.
